



ORDRE DU JOUR

La séance est publique. Néanmoins, en raison de la situation sanitaire et des mesures de prévention qui en découlent, seul un nombre limité de personnes pourra y assister dans le respect des gestes barrières et avec port du masque obligatoire.

Par ailleurs la séance est accessible en direct au public sur les réseaux sociaux de la Ville.

- A. Désignation du secrétaire de séance.**
- B. Appel nominal.**
- C. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021.**
- D. Points d'informations sur :** L'installation point vélo, déchets verts, 14 juillet.
- E. Examen des rapports et projets de délibérations :**

ÉDUCATION

1. SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION D'UN ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

URBANISME

2. RETROCESSION PAR LA SAFER AU PROFIT DE LA VILLE DES PARCELLES CADASTREES SECTION B N°1030, 1031, 1036 ET 1045, SITUEES AU LIEU-DIT « LES BEAUREGARDS, PREMIERE ET DEUXIEME SENTE DES BEAUREGARDS »
3. RETROCESSION PAR LA SAFER AU PROFIT DE LA VILLE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AO216, AO435, AO438, B1311, BH9, BH12, BP22, BP23, BS54, BW48
4. RETROCESSION PAR LA SAFER AU PROFIT DE LA VILLE DES PARCELLES CADASTREES SECTION AN205, B1292, B1411, BW292, BW314 ET B980
5. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES COMMUNES MEMBRES DE LA CU GPS&O DU TELESERVICE D'URBANISME MUTUALISE DENOMME « GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME » (GNAU)

INFORMATIQUE

6. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU CONSEIL REGIONAL D'ILE DE FRANCE

JEUNESSE

7. MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAISON DES JEUNES

RESSOURCES HUMAINES

8. ADOPTION DU REGIME DES 1607 HEURES
9. SUPPRESSION D'UN POSTE
10. RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 19 MAI 2021 OCTROYANT LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MONSIEUR LE MAIRE
11. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MONSIEUR LE MAIRE
12. RETRAIT DE LA DELIBERATION DU 19 MAI 2021 OCTROYANT LA PROTECTION FONCTIONNELLE MADAME CATHERINE EVANO, 3EME ADJOINTE AU MAIRE
13. OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE A MADAME CATHERINE EVANO, 3EME ADJOINTE AU MAIRE

F. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT.

G. Questions orales